

Compte-rendu de réunion du conseil municipal
Séance du 6 juin 2014 – 18 h 00

Sous réserve de son approbation

L'an deux mille quatorze, le six juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 30-05-2014

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme BOGET Chantal. Mme CETTOUR Nadège. M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine. Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre. M. PACAUD Didier. Mme PONSON Annie. M. REYNAUD Robert.

Absents excusés : M. GUEYTTE Dominique. M. TARDY Lionel.

1. Nomination d'un secrétaire de séance, approbation des précédents comptes rendus (séances des 18 avril, 6 mai et 22 mai 2014)

Annie Hugues est nommée secrétaire de séance. Les comptes rendus sont approuvés. La formulation concernant l'attribution des subventions le 6 mai est reprise.

2. Subventions aux associations (suite)

Délibération n° 1

La commission vie associative (Nadège Cettour, Annie Hugues, Annie Ponson et Chantal Boget) propose d'attribuer les subventions aux associations qui ont rendu un dossier complet et après en avoir délibéré, le conseil municipal (11 pour, 0 contre, 0 abstention) attribue les subventions suivantes :

ARSAVS	300,00 €
Petite boule Rosanaise	500,00 €
Coopérative scolaire	2 000,00 €
Office de tourisme intercommunal des Baronnie	8 000,00 €

Des questions sont posées quant à la subvention à l'office de tourisme. Auparavant, celle-ci représentait 25 % de la dotation touristique de la commune (environ 5 000 €). La subvention a été augmentée pour que l'antenne de Rosans soit ouverte plus souvent. Orpierre paye moins que Rosans mais la commune met à disposition un bâtiment neuf dont elle paye l'électricité.

3. Dossiers en cours, le point sur les opérations d'investissement votées, demande de prorogation à la région pour le dossier « façades 3ème tranche », demande de subvention pour la piste de La Fayée

Un document reprenant les opérations d'investissement en cours est distribué :

MAIRIE DE ROSANS - COMMUNE - 2014					
<u>Etat des réalisations (opérations d'investissement au 05/06/2014)</u>					
DEPENSES					
Code	Libellé	Total budget 2014	Réalisations	Reste	
10001	PLAN D'EAU	36 100,00 €	5 995,05 €	30 104,95 €	
10002	JARDIN PUBLIC	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	
10003	GRAND PRE	75 000,00 €	6 756,99 €	68 243,01 €	
10005	ECOLE AMENAGEMENTS SECURITE	30 000,00 €	4 903,20 €	25 096,80 €	
10006	GENDARMERIE	9 400,00 €	0,00 €	9 400,00 €	
10007	CIMETIERE	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	
10009	ECLAIRAGE ET SIGNALIETIQUE	29 000,00 €	609,47 €	28 390,53 €	
10011	BATIMENTS COMMUNAUX	6 500,00 €	1 072,69 €	5 427,31 €	
10012	CAMPING MUNICIPAL	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	
10013	MAISON DES ENERGIES	6 000,00 €	5 144,54 €	855,46 €	
10014	MATERIEL INFORMATIQUE	3 000,00 €	598,00 €	2 402,00 €	
10017	MATERIEL ET OUTILLAGE	11 500,00 €	10 683,35 €	816,65 €	
10024	VOIRIE RURALE	15 000,00 €	1 057,25 €	13 942,75 €	
10025	PLAN URBANISME ROSANS	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	
10027	OPERATION FACADES	2 000,00 €	1 500,00 €	500,00 €	

10031	EXTENSIONS RESEAUX ELECTRIQUES	23 000,00 €	0,00 €	23 000,00 €
10039	EGLISE SAINT JACQUES LE MAJEUR	27 000,00 €	17 878,54 €	9 121,46 €
10045	DESSERTTE FORESTIERE RATON	3 000,00 €	2 781,48 €	218,52 €
10048	EMBELLISSEMENT DU VILLAGE	5 000,00 €	980,72 €	4 019,28 €
10050	CHEMIN DES BASSES GRAVES	13 900,00 €	13 293,54 €	606,46 €
10051	FSL SALLES POLYVALENTES	15 000,00 €	455,40 €	14 544,60 €
10052	ECOULEMENT DES EAUX LE SUQUET	25 000,00 €	2 208,00 €	22 792,00 €
10192	VOIRIE ROUTE LASTIC	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
10198	VOIRIE LA ROSE	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
10199	VOIRIE DE L'ESTANG	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
RECETTES				
00038	SECURITE ROUTIERE	11 500,00 €		
10001	PLAN D'EAU	25 000,00 €		
10005	ECOLE AMENAGEMENTS SECURITE	15 000,00 €		
10024	VOIRIE RURALE	34 500,00 €	34 650,00 €	-150,00 €
10039	EGLISE SAINT JACQUES LE MAJEUR	21 800,00 €		
10045	DESSERTTE FORESTIERE RATON	44 000,00 €		
10195	VOIRIE CHEMIN DE L'IDANE	10 000,00 €	10 000,00 €	
MAIRIE DE ROSANS - BUDGET DE L'EAU				
DEPENSES				
10001	ASSAINISSEMENT	18 125,84	1 905,60	16 220,24
10002	RESEAUX D'EAU	20 000,00	11 631,96	8 368,04
10003	ASSAINISSEMENT BAUDON	140 000,00		140 000,00
10007	ASSAINISSEMENT - BUISSONS	15 000,00		15 000,00
10010	EAU POTABLE RATON	18 000,00	7 630,70	10 369,30
10011	SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	40 000,00		40 000,00
RECETTES				
10003	ASSAINISSEMENT BAUDON	91 142,00		91 142,00
	Opérations en cours subventions accordées			
	Opérations en attente subventions demandées en attente de décisions			
	Opérations achevées subventions en cours de versement			

Concernant les subventions, deux délibérations sont proposées :

Délibération n° 2

L'opération « façades 3ème tranche » a été financée par la région en juillet 2009. La commune avait cinq années pour la réaliser. Sur les 18 300 € de subventions prévues pour les aides aux façades (financées à 50 % par la région), plus de 3 500 € ont été versées à des particuliers. Le règlement municipal prévoit que les subventions soient plafonnées à 1 500 € par façade, l'opération ne sera donc pas terminée au 10-07-2014. Le conseil municipal (11 pour, 0 contre, 0 abstention) demande au conseil régional PACA la prorogation du dossier « façades 3ème tranche » afin que d'autres bénéficiaires puissent embellir la commune.

Délibération n° 3

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet suivant « Consolidation par enrochement de la piste de la Fayée » dont l'objectif et les résultats attendus sont d'assurer la viabilité de la piste d'accès à la forêt communale et le bouclage DFCI (défense de la forêt contre les incendies) avec la forêt domaniale de l'Eygues. Le coût prévisionnel global hors taxes (TVA en sus) du projet est de 29 560 €, la durée des travaux de 1 an.

Le conseil municipal (11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- 1) Approuve le projet qui lui a été présenté
- 2) Sollicite l'attribution d'aides publiques auprès de la Région, du Département, de l'Etat et de l'Union Européenne (Contrat de Projet Etat-Région et Plan de Développement Rural Hexagonal), au taux

le plus élevé possible pour la réalisation de l'opération (taux maximum autorisé de 80% d'aides publiques suivant conditions) : 23 600 €

Le plan de financement sera arrêté par les financeurs en réunion départementale technique de programmation et sera ensuite soumis au maître d'ouvrage pour approbation.

3) S'engage à financer comme suit la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention sans dépasser au total le taux maximum autorisé de 80 % d'aides publiques pour cette opération (ressources propres : 5 960 €)

4) S'engage à réaliser l'opération suivant l'échéancier prévu au projet

5) S'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à l'entretien de la route, à réaliser annuellement les travaux et entretiens indispensables à la bonne fin de l'opération et à laisser affectés à la production forestière les terrains sur lesquels auront été effectués les travaux ayant justifié l'octroi de cette aide

6) Certifie que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet

7) Certifie que les parcelles cadastrales sur lesquelles les travaux ont lieu relèvent du Régime Forestier et sont propriétés communales en totalité (cf. liste parcelles concernées dans dossier)

8) Désigne l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre

9) Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet

Les plus gros programmes de travaux sont sur le budget de l'eau (station de Baudon). Route du Lastic, le mur s'est fendu, l'agence territoriale est venue pour expertise. Le devis s'élève à 11 000 € pour de l'enrobé. Le maire présentera ces travaux de voirie ainsi que le devis de La Rose (400 ml) soit 40 000 € à la prochaine réunion cantonale qui répartira les subventions du conseil général pour la voirie.

4. Foncier communal (cession acquisition avec l'ADSEA pour les régularisations cadastrales des chemins au Lastic et aux Buissons, demande d'acquisition des parcelles F 501 et F 502 par la SCI des Coings)

Délibération n° 4

Pour régulariser les emprises des chemins communaux au Lastic et aux Buissons, des échanges de parcelles avec l'ADSEA sont prévus depuis longtemps. Le conseil approuve ces échanges à titre gracieux et dit que les frais seront partagés.

La SCI des Coings (M. Guesneau et Mme Dunand) demande à acquérir les parcelles F 501 et F 502 qu'elle loue déjà à la commune et qui longent le chemin des Coings. Une réponse avait été apportée en 2006. Il est décidé d'aller sur place pour éventuellement envisager des travaux d'amélioration du chemin.

5. Commission du personnel

Délibération n° 5 (a)

Madame le Maire propose l'avenant n° 2 relatif à la convention du 1er mars 2010 de mise à disposition par la CCIB de Madame Pascale Jacquier et fixant la rémunération (article 3 de la convention) à 24 € de l'heure (travail et déplacements). Le conseil municipal (11 pour, 0 contre, 0 abstention) autorise le maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition.

6. Saison 2014

La balade sous les étoiles se passera à Moydans. Le conseil général demande qu'une nuit (le 1^{er} août) toutes les lumières soient éteintes à partir de 23h dans le cadre d'une démarche de département « étoilé ». Il est noté un problème d'éclairage public route du Lastic (les lampes s'allument trop tôt). Le 11 août, le col de Pommerol sera réservé aux cyclistes. Pour la fête, le model Club de la Crau propose une animation sur le modélisme (petit train à vapeur).

Délibération n° 5 (b)

Madame le Maire propose la convention relative à la surveillance de la zone de baignade pour la saison 2014 avec le service départemental d'incendie et de secours pour la somme prévisionnelle de 10 000 €

Le conseil municipal (11 pour, 0 contre, 0 abstention) autorise le maire à signer la convention avec le SDIS pour la surveillance du plan d'eau du 28 juin 2014 jusqu'au 31 août 2014.

7. Demande de la FDSEA05 pour une motion concernant la loi sur l'eau

Délibération n° 6

La loi sur l'eau prévoit en 2015 une augmentation des débits réservés pour la survie des milieux aquatiques et donc une diminution importante de la capacité globale disponible pour l'agriculture. Le conseil municipal adopte la motion proposée par la chambre d'agriculture qui rappelle notamment le développement et la modernisation de l'aspersion et des infrastructures de stockage des Hautes-Alpes. Cette loi limitera pourtant les prélèvements et donc entraînera la diminution des surfaces irriguées avec de multiples conséquences négatives. Le conseil (11 pour, 0 contre, 0 abstention) sollicite les pouvoirs publics pour tenir compte des spécificités du département.

8. **Questions diverses**

- Convention tri-partite SAFER/conseil général/ commune. M. Chaffois René avait trouvé un acheteur pour ses terres. La Safer a bloqué la vente. Une réunion a eu lieu avec Dominique Gueyette, l'association TERRRO représentée par Jean-François Roussot, la mairie et la SAFER. M. Chaffois a fait un courrier expliquant les raisons du choix de son acquéreur. Son courrier est lu.
- Karine Berger, propose de raisonner l'éclairage public par une charte établie par l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne.
- En février 2014, le conseil municipal s'était prononcé contre le projet EON (centrale bio-masse à Gardanne). La société alpine de protection de la nature demande aux conseils qui ont été renouvelés de se positionner.

Délibération n° 7

Le conseil considérant les points négatifs de ce projet décide d'approuver la démarche du collectif créée en 2013 contre ce projet afin de dénoncer dans leurs principes et dans leurs conséquences les projets de méga-centrales.

- Lecture du courrier de M. Autuori datant de 2013 qui propose la création d'un aérodrome sur la commune. Proposition refusée.

Séance publique levée à 20 h 15.

	Présent	Signature		Présent	Signature
OLIVIER Josy, Maire	X		GENEIX Jeannine	X	
MICHEL Pierre 1 ^{ère} adjoint	X		HUGUES Annie	Secrétaire de séance	
FERRERO Jean-Jacques, 2 ^{ème} adjoint	X		PACAUD Didier	X	
GUEYTTE Dominique, 3 ^{ème} adjoint	Absent excusé		PONSON Annie	X	
CETTOUR Nadège, 4 ^{ème} adjointe	X		REYNAUD Robert	X	
BESSIERE Jean-Claude	X		TARDY Lionel	Absent excusé	
BOGET Chantal	X				